



# CHARTRE DU HOCKEYEUR

[www.asfhockey-antibes.com](http://www.asfhockey-antibes.com)

**Je m'engage à :**

- 1) Etre à l'heure aux entraînements et aux matchs**
- 2) Prévenir à l'avance de mon absence aux entraînements et aux matchs**
- 3) Accepter toute consigne et remarque, qui est pour mon bien et celui de mon équipe**
- 4) Ecouter, respecter, appliquer les choix, les décisions des entraîneurs :**
  - Ranger le matériel,
  - Bouteille d'eau sur le terrain,
  - Emmener des tenues adaptées à la saison
  - Lors des matchs, avoir un tee-shirt réservé à l'échauffement....
- 5) Respecter mes équipiers**
- 6) Respecter mes adversaires**
- 7) Ne pas discuter les décisions de l'arbitre**
- 8) Ne pas avoir des gestes déplacés ou être vulgaire avec les autres (arbitres, joueurs, entraîneurs)**

Antibes,

Le

*Malgré le règlement de sa cotisation, si le joueur ne respecte pas la Charte, les entraîneurs peuvent prendre la décision de ne pas faire jouer le hockeyeur.*